



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reportage de Zone interdite

Question écrite n° 44049

Texte de la question

M. Joachim Son-Forget attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les écoles hors contrat musulmanes sur le territoire de la République. Dimanche 23 janvier 2022, l'émission *Zone interdite* a sorti une séquence montrant le quotidien d'une école privée musulmane de Marseille. Au sein de cette dernière, les petits garçons sont séparés des petites filles, qui sont elles-mêmes voilées dans cette classe de CP. Cette séparation se poursuit jusque dans la cour de récréation où les enfants du sexe opposé n'ont pas le droit d'entrer en contact, leurs zones de circulation étant délimitées par un mur. Le reportage apprend que cette école est ouverte depuis 9 ans et que 143 élèves y sont inscrits. Ainsi, il souhaite savoir si le Gouvernement cautionne ces « madrassas » en France et de quelle manière il compte entamer des sanctions à l'encontre de l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Joachim Son-Forget](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44049

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 749

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)